



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## chômage

Question au Gouvernement n° 1319

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jérôme Cahuzac.

M. Jérôme Cahuzac. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, des dépêches officielles ont fait état d'une baisse du chômage de 1,3 % au mois de mars. Cela signifie qu'au cours de ce seul mois, près de 40 000 de nos concitoyens ont trouvé ou retrouvé du travail.

Madame la ministre, pouvez-vous confirmer à la représentation nationale la validité de ce chiffre ? Comment l'analysez-vous et quelles raisons avons-nous d'espérer que ce processus, sans précédent depuis de nombreuses années, se poursuive ?

Les mêmes chiffres font état du développement du travail par intérim. Madame la ministre, pouvez-vous nous indiquer quels sont les voies et moyens que vous comptez mettre en oeuvre afin de faire de la lutte pour l'emploi un combat contre la précarité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, le chiffre du chômage du mois de mars est en effet bon, avec 38 000 chômeurs de moins: et 260 000 chômeurs de moins depuis vingt et un mois, c'est une réduction sans précédent du chômage, même s'il reste beaucoup à faire.

Ce résultat tient à la combinaison suivante. D'une part, une politique économique qui continue à donner la confiance aux Français et donc à maintenir un niveau élevé de consommation et de croissance; de fait, au mois de mars, les offres d'emploi, malgré le petit trou d'air de fin d'année, ont réaugmenté de manière importante: de 5 % par rapport à mars 1998, qui était pourtant en pleine croissance. D'autre part, une politique sociale qui commence à porter ses fruits, puisque les résultats de mars montrent que toutes les catégories y gagnent. Le chômage des jeunes baisse. Les 180 000 emplois-jeunes qui ont été créés n'y sont sans doute pas pour rien. Le nombre des chômeurs de longue durée a baissé de 60 000 depuis le vote de la loi contre les exclusions. Mais le travail précaire reste un sujet de préoccupation.

Monsieur le député, l'année dernière, le retour de la croissance s'est traduit par une forte augmentation des contrats à durée indéterminée. Si, ce mois-ci, nous assistons à une nouvelle poussée du travail précaire, c'est parce qu'il y a, à nouveau, relance de la croissance. J'espère, comme vous, que ces emplois se transformeront en emplois permanents.

Cela dit, le Gouvernement n'entend pas accepter que certaines branches, certaines entreprises continuent, malgré l'amélioration de la situation économique, aujourd'hui que l'horizon s'est éclairé, à recourir au travail précaire...

M. Yves Rome. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... en permanence et à de forts taux.

J'ai proposé aux organisations patronales une négociation dans ces branches. Je vous le redis: si, avant l'été, ce n'était pas le cas, des mesures seraient prises à l'automne soit dans la loi sur la durée du travail, soit dans la loi budgétaire, pour que soient taxés ceux qui précarisent l'emploi et coûtent très cher à la collectivité.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Jérôme Cahuzac](#)

**Circonscription** : Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1319

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : emploi et solidarité

**Ministère attributaire** : emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 mai 1999, page 4078

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 1999